

DELIBERATION N°CA 15.27 DU 24 NOVEMBRE 2015
FIXANT LE MONTANT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME
POUR L'ANNEE 2016

Vu la délibération n° CB 15-12 du 1^{er} octobre 2015 portant avis conforme du Comité de bassin sur le 10^{ème} programme (2013-2018) révisé ;

Vu la délibération n° CA 15-20 du 1^{er} octobre 2015 approuvant le 10^{ème} programme (2013-2018) Seine-Normandie révisé,

Le Conseil d'administration :

DELIBERE

Article 1 :

Le Conseil d'administration décide d'arrêter le montant des autorisations de programme pour l'année 2016 à 969,3 millions d'euros.

Article 2

La répartition des autorisations de programme est arrêtée comme suit :

N° LP	Lignes programme	2016
-------	------------------	------

AP BI 2016

I - Lutte contre la pollution

11	Installations de traitement des eaux usées domestiques	262,5
12	Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques	143,5
13	Lutte contre la pollution des activités économiques	37,0
14	Elimination des déchets	2,5
15	Assistance technique à la dépollution	3,4
16	Primes pour épuration aux collectivités locales	94,7
17	Aide à la qualité d'exploitation (AQUEx)	10,0
18	Lutte contre la pollution agricole	41,5
	Total lutte contre la pollution	595,1
	Total lutte contre la pollution hors primes et aquex	

II - Gestion des milieux

21	Gestion quantitative de la ressource	11,6
23	Protection de la ressource	15,3
24	Restauration et gestion des milieux aquatiques	53,8
25	Eau potable	59,4
29	Planification et gestion à l'échelle du bassin et sous bassins	6,0
	Total gestion des milieux	146,1

III - Conduite et développement des politiques

31	Etudes générales	4,3
32	Connaissance environnementale	14,8
33	Action internationale	5,0
34	Information, communication et éducation à l'environnement	3,7
	Total conduite et développement des politiques	27,9

IV - Dépenses courantes et autres dépenses

41	Dépenses de fonctionnement hors personnel	8,6
42	Immobilisations	8,3
43	Dépenses de personnel	31,9
44	Charges de régularisation	6,9
45	Charges financières (intérêts)	1,0
48	Dépenses liées aux redevances	3,8
49	Dépenses liées aux interventions	0,5
	Total dépenses courantes et autres dépenses	61,0

V - Fonds de concours et autres

51	Fonds de concours ONEMA	57,6
52	Prélèvement de l'Etat	58,8
53	Pollution diffuse part ONEMA	11,6
54	Charges de régularisation hors plafond	0
	Charges financières (capital)	12,7
	Total fonds de concours et autres	140,7

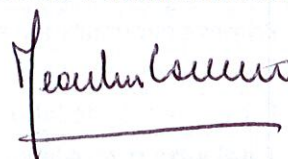
Total général	970,7
----------------------	--------------

La Secrétaire
du Conseil d'administration
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du Conseil d'administration



Jean-François CARENCO